

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



URBANISME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-11/07-12**

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 11 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 7 juillet 2022

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (6) : MASSONNET Christine (procuration à MICHELIER Valérie). BOULON Marc (procuration à MICHELIER Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). AUGIER Magali (procuration à METZGER Olivier). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

**Absent excusé** : (1) : DAVID-MESSILLIER Patrick.

**Absent** (1) : LANTENOIS Geoffrey.

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE 222, COURS DE LA REPUBLIQUE – PARCELLE F267**  
**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°CM20-05/13**

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 20 mai 2022, le conseil municipal a validé la cession de l'immeuble situé 222, Cours de la République, cadastré section F n° 267, d'une contenance de 125 m<sup>2</sup> et composé d'un garage en rez-de-chaussée ainsi que d'un logement à l'étage au profit de Monsieur BLET-CHARAUDEAU Florent et Madame JOUBERT Nadia, domiciliés 129, rue du Pape Jean XXIII à Carpentras.

A la demande de Maître Beaud, notaire à Caromb et désigné pour la rédaction des actes correspondant à cette cession, il convient d'apporter deux précisions, l'une concernant le prix de vente, la seconde concernant les acheteurs.

Aussi, et compte tenu de l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 octobre 2020, prorogé pour une durée de douze mois le 7 avril 2022

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **D'autoriser Madame le Maire** à procéder à la cession de l'immeuble cadastré section F n° 267, situé 222, cours de la République, à Monsieur BLET-CHARAUDEAU Florent et Madame JOUBERT Nadia, avec faculté de substitution au profit de toute société dans laquelle ils seraient associés, pour la somme de 75 600 euros sur laquelle une commission vendeur de 5 600 euros est due par la commune à l'agence Lubéron Ventoux Immobilier et à laquelle s'ajouteront pour l'acheteur les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération.
- **D'autoriser Madame le Maire** à signer tous documents afférents au présent projet.
- **De désigner Maître BEAUD**, notaire à Caromb, pour la rédaction des actes correspondants.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 18 juillet 2022

**Le Secrétaire de Séance**



**Séverine VANDENBERGHE-RICHARD**



**Le Maire,**



**Valérie MICHELIER**

